
**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel	Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise	M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain	M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques	M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

GPV des Hauts de Garonne - Groupement d'Intérêt Public du GPV - Budget primitif 2004 et programmes d'études 2003/2004 - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation -

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2001/100 du 19 janvier 2001, le Conseil de Communauté a décidé que la participation financière communautaire au Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne concernant le territoire des Communes de BASSENS, CENON, FLOIRAC et LORMONT était fixée à 16.770 millions d'euros.

Dans ce cadre, il a notamment été retenu une enveloppe de 1.067 million d'euros au titre de l'ingénierie et des études.

Le GIP/GPV, constitué entre les quatre Communes, la Communauté Urbaine et l'Etat, a voté, par délibérations en date des 3 et 31 octobre 2003 son budget primitif pour 2004, son programme d'études complémentaire pour 2003 et son programme prévisionnel pour 2004.

1. Contenu du budget primitif et des missions d'études :

1.1 Le Budget primitif 2004

Le budget de fonctionnement du GIP/GPV pour l'exercice 2004 s'établit à hauteur de 554 700,00 euros réparti comme suit : les dépenses de personnel et charges diverses (329 000,00 euros, soit près de 60 % du budget), les dépenses d'études (148 000,00 euros, soit 27 %) et les charges de logistique diverses – location, entretien, fournitures..., (77 700,00 euros soit 14 %).

Il est précisé que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine, le budget du GIP est désormais présenté en deux parties distinctes, tant en recettes qu'en dépenses, afin de prendre en compte le redéploiement des crédits de l'Etat sur le volet « renouvellement urbain ».

Il est précisé que cette répartition des crédits en « renouvellement urbain » (53 % du budget) et « politique de la ville » (47 %) n'a aucune incidence sur le plan de financement du budget.

1.2 Les programmes d'études

1.2.1 le programme définitif 2003

- La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'A'Urba

Cette mission consiste en une assistance méthodologique et une expertise pour la conduite des projets d'urbanisme formalisée par une convention-cadre en date du 26/07/2002 et se déclinant par avenant annuel.

Il est rappelé que la mission générale se décline en 3 volets :

- suivi et actualisation en continu du « plan guide » du GPV (cartographie de référence),
- assistance pour la programmation des projets, leur suivi en phases opérationnelles et expertise sur les cahiers des charges, jurys de concours, etc....,
- outils d'observation et veille socio-éducative.

- La mission confiée à M. LACAPE (consultant en projet de renouvellement urbain)

Cette mission consiste en des prestations d'assistance auprès du directeur du GIP/GPV sur la mise en oeuvre des projets transversaux, le processus de pilotage, et la démarche d'évaluation.

- La mission d'évaluation à mi-parcours du GPV confiée au cabinet IMTE.

Cette étude a pour objectifs de mesurer les écarts intervenus par rapport au projet initial, d'analyser les premiers résultats, et enfin d'apprécier le niveau de progression vers les objectifs fixés et les modalités de mise en oeuvre du projet d'ensemble.

- L'étude relative à la Charte Qualité sur le renouvellement urbain

Cette étude consiste en l'élaboration d'un référentiel de qualité architecturale et urbaine sur le thème du renouvellement des quartiers d'habitat social, et d'une charte sur les formes bâties (typologies, fonctionnalités, logement), les espaces ouverts (publics, semi privés, privés), l'architecture et les modes de construction, ainsi que sur les modalités de mise en oeuvre et de conduite des projets.

Elle a pour objectif de disposer d'un code de bonne conduite permettant d'évaluer et d'articuler les démarches existantes avec les objectifs du GPV.

- La mission d'assistance sur le parc des coteaux (Cabinet Clarac)

L'objectif est de préserver la cohérence du projet « parc des coteaux » résultant du plan guide réalisé par le cabinet Clarac, paysagiste conseil du GIP. Cette mission porte sur le suivi des opérations en cours (participation aux comités de pilotage et production d'avis) et sur la mise en place des modalités de mise en œuvre et de montage financier des actions relatives à la mise en réseau des différents parcs composantes de l'ensemble « coteaux de Garonne ».

- L'étude pré-opérationnelle de l'O.P.A.T.B rive droite (2ème phase)

L'OPATB est une opération initiative dont l'objectif est de stimuler, par un programme d'animation et de subventions, des travaux d'amélioration énergétique du bâti et de maîtrise de l'énergie des ensembles résidentiels et tertiaires, publics et privés.

La 2^{ème} phase porte sur la réalisation de tests opérationnels permettant d'estimer les programmes de travaux envisageables.

1.2.2. Le programme prévisionnel 2004

- La mission d'AMO confiée à l'A'Urba
- La mission confiée à Mr LACAPE (consultant CDC)
- La mission d'assistance sur le parc des coteaux (Cabinet Clarac)

Ces 3 missions s'inscrivent dans la continuité des objectifs et des actions exposées ci-dessus pour l'année 2004.

- La mission de communication

Il s'agit de conforter les actions initiées en 2002 et 2003 (charte graphique, production d'une plaquette, CD Rom, bulletins de liaison) et plus particulièrement de monter des événements spécifiques autour des opérations publiques en cours.

2. Financement du budget de fonctionnement du GIP/GPV et des missions d'études:

La participation de la Communauté Urbaine s'inscrit dans les crédits « ingénierie études » définis par la délibération n°2001/100 du 19 janvier 2001.

2.1 Le budget primitif 2004

Voté par le Conseil d'administration en date du 31 octobre 2003, le budget primitif pour l'exercice 2004 s'établit comme suit :

Dépenses	Recettes
Prestations de services..... 1 000,00	Etat 161 154,00
Achat matériel informatique..... 4 000,00	CUB..... 99 762,00
Achat divers..... 20 000,00	Villes.....122 784,00
Sous traitance générale..... 10 000,00	Conseil Général..... 23 000,00
Locations.....22 000,00	Conseil Régional..... 0
Réparations travaux 5 000,00	
Assurance..... 700,00	Total recettes
Abonnements 1 000,00	Fonctionnement..... 406 700,00
Rémunération d'intermédiaires..... 2 000,00	
Dotations aux amortissements 1 000,00	
Publicité..... 1 000,00	
Déplacements..... 5 000,00	
Télécommunications..... 7 000,00	
Divers 3 000,00	
Personnel extérieur.....42 000,00	
Personnel permanent..... 160 000,00	
Charges de sécurité sociale.....115 000,00	
Autres charges sociales..... 2 000,00	
Autres charges de personnel..... 5 000,00	
Sous-total : Fonctionnement..... 406 700,00	
Total Etudes et recherches..... 148 000,00	
	Etat..... 41 500,00
	CUB..... 68 000,00
	Villes..... 26 000,00
	Conseil Général..... 0
	Conseil Régional..... 12 500,00
	<hr/>
	Total Recettes Etudes... 148 000,00
Total global (fonctionnement + études) 554 700,00	Total global.....554 700,00

Il convient de préciser que le budget du GIP se décompose en 2 volets :

- une partie relative aux charges de fonctionnement courantes pour un montant total de 406 700,00 € dont la répartition du financement est définie par l'article 9 de la convention constituée du GIP, à savoir une subvention de l'Etat à hauteur de 42 %, une subvention globalisée des villes à hauteur de 32 % et de la CUB de 26 %.

Concernant le budget 2004, il est indiqué que les niveaux de participation des membres du GIP sont légèrement inférieurs (soit Etat (39,6 %), villes (27 %), CUB (24,5 %)), compte tenu des subventions exceptionnelles versées par le Conseil Général et le Conseil Régional.

- un volet relatif aux études dont le financement est déterminé au cas par cas selon la nature de l'étude engagée.

2.2 Les programmes d'études 2003 et 2004

Le plan de financement du programme d'études complémentaires pour 2003 et du programme prévisionnel pour 2004, voté par le Conseil d'administration du GIP respectivement en date du 03 octobre et du 31 octobre 2003, est réparti comme suit :

		TOTAL	CUB	ETAT	VILLE S	CRA	CG	CDC	Observations
2003	AURBA AMO	60 000	24 000	21 000	15 000	0	0	0	
	LACAPE	20 000	10 000	0	0	0	0	10 000	
	EVALUATION	72 000	14 400	14 400	14 400	14 400	0	14 400	
	CHARTRE QUALITE	55 000	22 000	19 000	14 000	0	0	0	
	AMO COTEAUX	20 000	10 000	0	0	10 000	0	0	
	OPATB	70 000	14 000	28 000	0	28 000	0	0	
	TOTAL	297 000	94 400	82 400	43 400	52 400	0	24 400	Soit une participation de la CUB s'élevant à 32 % du coût global du programme.
2004	AURBA AMO	60 000	24 000	24 000	12 000	0	0	0	
	LACAPE	35 000	17 500	17 500	0	0	0	0	
	AMO COTEAUX	25 000	12 500	0	12 500	0	0	0	
	COMMUNICATION	28 000	14 000	0	14 000	0	0	0	
	TOTAL	148 000	68 000	41 500	38 500	0	0	0	Soit une participation de la CUB s'élevant à 46 % du coût global du programme.

Il est indiqué que la répartition du financement des études est fonction des compétences des partenaires, la Communauté urbaine n'intervenant que sur les actions relatives au renouvellement urbain, à savoir des études techniques proprement dites (urbanisme, habitat, logement,..) mais aussi les missions visant à organiser la mise en œuvre opérationnelle des projets d'aménagement, leur évaluation et leur communication auprès du public.

Les modalités de versement de ces participations et de la subvention au fonctionnement du GIP sont exposées dans les conventions ci-annexées.

En conséquence, et vu les délibérations du conseil d'administration du GIP en date des 3 et 31 octobre 2003, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER

- du versement au GIP du GPV des Hauts de Garonne d'une subvention au fonctionnement au titre de l'exercice 2004 pour un montant de 99 762,00 euros à imputer au budget 2004 sur le compte 65 – 72 – 65738 – D 210
- du versement au GIP du GPV de participations pour le financement des programmes d'études 2003 et 2004 du GIP pour un montant total de 162 400,00 euros dans les conditions définies au point 2.2 de la présente délibération et de leur imputation respectivement aux exercices 2003 et 2004 du budget sur le compte 67 – 6745 – 72 – D 220 – HC 28

AUTORISER

- Monsieur le Président à signer les conventions de versement des participations et subvention communautaires ci-annexées

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
9 MARS 2004**

M. JEAN TOUZEAU